

AKTO consolide son action et dépasse ses objectifs en 2025 : 150 000 contrats d'alternance engagés et plus de 580 000 salariés formés

Paris, le 29 janvier 2026. À l'occasion de son premier Conseil d'administration de l'année, la présidence paritaire d'AKTO dresse un bilan positif de l'année 2025, consolidant l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de la Convention d'objectifs et de moyens 2023-25 et démontrant la capacité de l'OPCO à s'adapter à un contexte mouvant. Pour 2026 et les trois prochaines années, les membres du Conseil d'administration, représentants des branches professionnelles des services, organisations syndicales et patronales, sont déterminés à poursuivre leurs missions pour favoriser l'accès à la formation continue des salariés et à l'insertion dans l'emploi de tous sur tous les territoires.

En 2025, AKTO dégage une activité en croissance sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultra-marin, à l'appui de l'action des équipes en proximité

À fin 2025, AKTO prévoit l'engagement de plus de 150 000 contrats d'alternance dont 133 000 contrats d'apprentissage (contre 120 000 initialement prévus), soit un nombre équivalent (+1 %) par rapport à l'année dernière alors que la tendance est globalement en baisse d'environ 4 %.

En parallèle, AKTO a permis à plus de 580 000 salariés de se former, soit 20 000 de plus que l'année précédente. Les actions collectives de formation ont continué à progresser de 10 % en 2025 avec plus de 68 000 inscriptions, démontrant leur adéquation aux enjeux de branches et aux attentes spécifiques des entreprises et des salariés.

Ces résultats sont issus tant des modalités de gestion propres à AKTO que de l'action des équipes de proximité qui ont réalisé plus de 137 000 rendez-vous avec les entreprises, y compris les TPE, sur tous les territoires et plus de 16 000 diagnostics de besoins RH, suivis de plans d'actions.

Ce bilan positif repose aussi sur le format et la pertinence des actions de formation proposées qui découlent des analyses prospectives sur l'évolution des métiers. Celles-ci permettent en effet de déterminer la façon dont les formations doivent évoluer, orientant les branches vers le développement de nouvelles certifications et les équipes d'AKTO vers des propositions d'offres de formations adaptées.

Ces résultats 2025 représentent l'aboutissement d'une stratégie déclinée sur ces trois dernières années, consolidant la position d'AKTO

Sur la période 2023-2025 AKTO a parachevé sa structuration, à l'issue de la convergence engagée en 2020, tout en absorbant la hausse significative du nombre d'entreprises ressortissantes de son action (+ 130 000), la baisse drastique des fonds publics (- 140 M€), et l'impact économique structurel de la révision de la politique publique en faveur de l'apprentissage.

AKTO représente aujourd'hui environ 15 % du nombre d'entreprises (jusqu'à 25 % dans les régions les plus denses en matière de service comme l'Ile-de-France) et plus de 25 % des salariés couverts par l'ensemble des OPCO. AKTO représente également 15 % des contrats d'alternance engagés.

AKTO s'appuie ainsi sur :

- une organisation stabilisée et alignée sur les exigences exprimées par les branches ;
- une offre de service éprouvée et largement déclinée et adaptée par secteurs ;
- un réseau territorial renforcé dans ses effets leviers avec les acteurs locaux de l'orientation et avec les CFA ;
- un Système Informatique unifié et renforcé dans sa sécurité ;

- une politique structurée de contrôle des organismes de formation.

En parallèle, AKTO a renforcé son accompagnement et l'outillage des branches professionnelles dans l'anticipation des mutations économiques, technologiques et sociales selon un double objectif :

- Identifier et analyser les évolutions sectorielles susceptibles d'impacter les métiers, les organisations et les modèles économiques ;
- Caractériser les conséquences sur les compétences (donc les métiers) et identifier les besoins en formation, afin de proposer des réponses adaptées et pérennes.

La formalisation de la vision prospective, ainsi que les cartographies priorisant métiers, ingénieries et certifications, constituent le socle de chaque feuille de route établie chaque année pour programmer et dimensionner, par branche, l'action attendue d'AKTO.

Pour 2026 et les années à venir, le Conseil d'administration d'AKTO réaffirme ses ambitions en matière de formation continue des salariés et d'insertion dans l'emploi

Les secteurs des services sont particulièrement touchés par les transformations technologiques, digitales, environnementales et réglementaires qui changent la pratique des métiers. Les entreprises doivent s'adapter et former les salariés à acquérir de nouvelles compétences. Dans certains secteurs, les salariés de premier niveau de qualification sont nombreux et nécessitent un accompagnement aux savoirs de base, notamment linguistiques.

Dans ce contexte, les branches professionnelles des services représentées au Conseil d'administration paritaire d'AKTO souhaitent poursuivre l'action engagée autour de 4 politiques d'intervention prioritaires :

1. Renforcer l'accès à la formation des salariés, en nombre et en qualité, pour répondre aux problématiques d'emploi et de qualification en jeu au sein de leur branche, pour anticiper les métiers de demain tout en assurant l'accompagnement des salariés les plus éloignés des savoirs de base, de la langue française et de la maîtrise des outils digitaux ;
2. Maintenir la dynamique de l'alternance pour inclure les jeunes les plus éloignés de l'emploi, limiter les taux de rupture et assurer un accès durable à l'emploi ;
3. Enrichir les politiques inclusives portées envers les publics fragilisés dans leurs parcours professionnels ;
4. Approfondir la stratégie d'intervention sur les territoires d'Outre-Mer en particulier sur les freins périphériques d'accès à l'emploi et à la formation.

Celles-ci seront appuyée dans leur déploiement, par 3 leviers opérationnels :

- Élargir les travaux d'étude de l'Observatoire et l'accompagnement des politiques de certification de branche ;
- Densifier la politique de contrôle des fonds gérés, répondant à l'exigence des branches professionnelles et au cadre réglementaire applicable ;
- Et de façon transversale, soutenir les branches professionnelles dans l'émergence, l'évolution et le déploiement de politiques conventionnelles exprimées par celles-ci.

À ce titre, d'ores et déjà en 2026, 7 branches professionnelles¹ ont fait le choix d'une politique conventionnelle affirmée, représentant plus de la moitié du périmètre d'AKTO, soit 245 000 entreprises et 4 millions de salariés (intérimaires de la branche professionnelle du travail temporaire compris).

Afin de répondre à cette stratégie qui vise à renforcer l'impact de l'OPCO, le Conseil d'administration d'AKTO appelle à maintenir les moyens de son engagement opérationnel pour les trois prochaines années, dans un contexte où son budget de fonctionnement prévisionnel a déjà été réduit de l'ordre de 12 % afin de s'ajuster aux revirements de la politique publique en matière d'apprentissage en cours d'année 2025.

¹ Branches du Travail temporaire, de la Propreté, de la Prévention sécurité, de l'Enseignement privé indépendant, de l'Enseignement privé à but non lucratif, des Organismes de formation et des Hôtels, cafés, restaurants depuis janvier 2026.

“Sur ces trois dernières années, nous avons réussi à construire une organisation solide qui est au rendez-vous de ses engagements et qui sait répondre aux enjeux des branches professionnelles. La dynamique paritaire de notre action est le gage de son efficacité et de son engagement dans la durée. Continuons à nous mobiliser pour la formation et l'insertion dans l'emploi de tous et partout ! » a conclu Jean Hédou, Président d'AKTO.

“Notre bilan est solide. Mais les enjeux futurs sont nombreux et complexes. Face à la diminution des fonds publics dédiés à la formation, nous devons maintenir les moyens de notre action afin de continuer à avoir la capacité de répondre aux besoins des entreprises de nos secteurs en matière d'emploi et de formation et garantir la dynamique économique dans chacun des territoires.” a déclaré Laurent Barthélémy, Vice-président d'AKTO.

Contact presse : akto@tbwa-corporate.com

Pierre-Yves Gallety – 06 42 98 71 47

Julia Djimet – 06 45 68 42 72

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 404 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2024, 149 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 566 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 12 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opc 2i. **AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon depuis 2021.**